



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Procès-verbal du Comité Stratégique Emploi-Formation

Réunion du :	Vendredi 28 novembre 2025
à :	14h
Présidence :	MME. Elodie CROCQ
Présent(e)s :	MM. Laurent CHATREFOUX, Paul-Hervé DOUILLARD (partiellement), Antoine EMMANUELLI, Didier ESOR, Baptiste FAROCHE, Daniel FONTENIAUD (partiellement), Philippe LE YONDRE, Joël MALIN MME. Pauline BLONDEAU
Assistent à la séance :	MM. Vincent CHEVALIER
Excusés :	MM. Sylvain GRIMAULT, Hubert FOURNIER, Alain SARS et Didier VALSAQUE

I. Dossier District d'Alsace / Ligue du Grand Est de Football

La Ligue du Grand Est de Football (LGEF) et le District d'Alsace souhaitent expérimenter, pendant une durée de trois saisons sportives maximum (durée du mandat en cours), la gestion administrative des formations suivantes au niveau départemental :

- Les Certificats Fédéraux Initiateurs (CFI)
- Les formations issues du dispositif Tout Terrain
- Les Diplômes Fédéraux (DF)

A l'issue de sa précédente réunion du 16 septembre, le Comité Stratégie Emploi Formation (CSEF) avait décidé de s'opposer à cette expérimentation dans un souci d'appliquer strictement le dispositif de régionalisation en vigueur.

À la suite de plusieurs échanges, la Ligue du Grand Est de Football, le District d'Alsace, la Fédération Française de Football (FFF) et l'Institut Emploi Formation du Football (IEFF) se sont réunis le 21 novembre 2025.

Lors de cette réunion, la Ligue a remis aux participants un dossier circonstancié et mis en avant :

- L'augmentation déjà significative du nombre de participants aux formations depuis le début de l'expérimentation (août 2025)
- Une meilleure proximité avec les clubs constatée par les acteurs grâce au recrutement par le District de deux salariés dédiés à ces formations.

C'est dans ce contexte que le CSEF s'est réuni ce jour afin que les membres puissent prendre une décision à la lumière de ces nouveaux éléments apportés par la Ligue et le District.



Après de nombreux échanges, il est acté les points suivants :

1. En préambule, le CSEF rappelle, dans un souci de préserver l'intérêt général, sa position issue de la réunion du 16 septembre : *« le principe de régionalisation des formations doit rester un principe fort afin de permettre une meilleure cohérence des contenus de formation et un fonctionnement harmonieux des démarches administratives au sein de chaque Ligue. L'enjeu actuel est donc de limiter ce type de dérogation et non d'en créer d'autres. »*.
2. Par ailleurs, le CSEF confirme son refus strict d'expérimenter la gestion des Diplômes Fédéraux au sein du District et rappelle qu'à ce jour aucune organisation de ce type n'est en vigueur sur le territoire.
3. Concernant la gestion des Certificats Fédéraux Initiateurs (CFI), des Attestations Fédérales (AF) et des formations issues du dispositif Tout Terrain, le CSEF propose à la Ligue en priorité deux options permettant de maintenir une certaine proximité sur le territoire alsacien tout en respectant les règles de la régionalisation :
 - a. Option n°1 : Transfert des contrats de travail des salariés embauchés par le District d'Alsace vers la Ligue du Grand Est, avec maintien de leur implantation géographique au siège du District.
 - b. Option n°2 : Mise à disposition des salariés du District d'Alsace auprès de la Ligue du Grand Est pour la gestion administrative des formations.
4. En cas de refus de ces deux options, le CSEF précise toutefois qu'il ne s'opposera pas, en raison de la spécificité du territoire alsacien et notamment le nombre de licenciés important, à la décision du comité directeur de la Ligue en date du 28 avril 2025 déjà en cours d'exécution, dont il prendra acte.

LE CSEF tient néanmoins à rappeler à la Ligue les points de vigilance suivants :

- Quel que soit l'organisation mise en place par la Ligue, l'IR2F de la Ligue du Grand Est demeure le seul interlocuteur de l'IEFF et de la FFF sur la thématique de la formation (flux financiers et échanges d'informations)
- La mise en œuvre des CFI, des AF et des formations issues du dispositif Tout Terrain doit respecter l'ensemble des règles déterminées par le CSEF, la Commission FAFA Emploi Formation et les règlements :
 - Tarifs fédéraux de formation
 - Liberté d'inscription pour l'ensemble des stagiaires sans discrimination géographique
 - Coordination et déploiement des dispositifs par la Ligue (nombre de sessions de formation, etc.)
 - Détermination d'un calendrier unique de formation sur l'ensemble de la Ligue
 - Respect des règles de distribution des bons FAFA Formation
 - Respect des règles d'encadrement pédagogique des formations

Le CSEF attire également l'attention de la Ligue sur la nécessité de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que sa décision s'inscrive dans un cadre légal ne la fragilisant pas en cas de contrôle par Qualiopi, la DREETS ou les financeurs de formation.

Le CSEF recommande enfin à la Ligue de mettre en place un cadre conventionnel avec le District permettant d'atteindre les objectifs ci-avant définis, d'effectuer un contrôle annuel de la pertinence de l'expérience et d'en tirer toutes les conséquences nécessaires.



A noter qu'un courrier attirant l'attention des autres Ligues déléguant la formation des CFI sera transmis aux Présidents des Ligues Auvergne Rhône Alpes et Paris Île-de-France dont tout ou partie de leurs Districts organisent les CFI.

II. CEPP Pro

Les membres du CSEF sont informés d'un projet de formation dédié aux Préparateurs Physiques : le Certificat d'Entraîneur Préparateur Physique Pro (CEPP Pro). Ce projet sera étudié dans un premier temps au sein de la Commission Fédérale Emploi Formation des Educateurs, sous l'égide de la Direction Technique Nationale (DTN), puis sera présenté plus en détail lors de la prochaine réunion du CSEF.

La prochaine réunion du Comité Stratégique Emploi Formation se tiendra en février à la Fédération Française de Football.